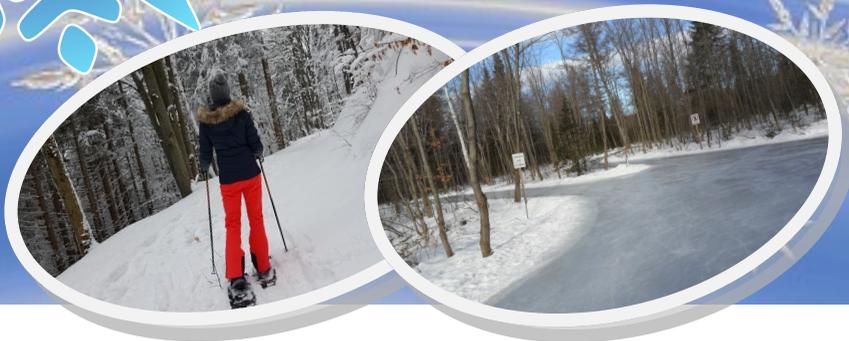


Entretien des patinoires



Pour être en mesure de vous offrir de belles conditions de glisse sur nos patinoires, nous devons respecter certaines conditions lors de l'arrosage des patinoires et des sentiers.

- Il ne doit absolument pas neiger;
- La surface glacée doit être parfaitement déneigée;
- La température doit se situer sous les -7°C , idéalement entre -10°C et -18°C .

Les patinoires et les différents sentiers sont entretenus tous les jours en fin d'après-midi.

Important: Pour le bénéfice de tous, il est demandé de bien respecter les indications de patinage lorsque les sentiers ou les patinoires sont fermés.

L'utilisation des sentiers ou des patinoires pendant leur fermeture risque de provoquer des dommages aux surfaces de glisse, ce qui, par conséquent, demande un plus grand entretien et a pour effet de retarder la réouverture de celles-ci.

Soyez assurés que nous nous appliquons à vous offrir de belles conditions de patinage, et ce, en tout temps.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension !

Aire de glissade

- Enfants de moins de 6 ans : le port du casque est fortement recommandé et l'accès au site leur est interdit s'ils ne sont pas accompagnés d'un adulte.
- Enfants de moins de 10 ans : la supervision des parents est fortement recommandée.
- Il est préférable de pratiquer cette activité en présence d'une autre personne.
- Il est interdit d'utiliser l'aire de glissade entre 22 h et 8 h 30.
- Les animaux sont interdits.
- Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre sur le site, ainsi que d'y consommer de l'alcool ou des drogues.



La glissade en groupe ou tête première est interdite

CODE DE CONDUITE DU GLISSEUR

- Il utilise un traîneau (ou autre instrument de glisse) qui est facile à transporter pour un enfant. Le traîneau est suffisamment grand pour que les pieds et mains soient protégés.
- Il emprunte exclusivement l'endroit désigné pour monter la pente;
- Il respecte, lors de la descente, la capacité prévue (nombre de personnes) par le constructeur du traîneau;
- Il attend 10 secondes entre chaque départ (haut de la pente) pour prévenir les risques de collisions;
- Il quitte le bas de la pente le plus rapidement possible.

En cas de dommage à la pente, avisez le Service de la vie communautaire au 450 227-2669, poste 420.

EN TOUT TEMPS, L'UTILISATION DE L'AIRE DE GLISSADE EST SANS SURVEILLANCE ET À VOS RISQUES

Activités hivernales

Parc John-H.-Molson

30, rue Viviane, Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R0

Pour vérifier l'état des patinoires
450 227-2669, poste 400



Ville de
Saint-Sauveur



ville.saint-sauveur.qc.ca



HEURES D'OUVERTURE

(Si la température le permet)

PATINOIRES ET CHALET DE SERVICE :

Tous les jours : 10 h à 22 h
24 et 31 décembre : 10 h à 18 h



RÈGLEMENTS DES PATINOIRES ET SENTIERS DE RAQUETTES

- Le port du casque est **obligatoire sur les patinoires à bandes.**
- Les patinoires à bande sont réservées en priorité pour les cours de la programmation du Service de la vie communautaire selon l'horaire affiché à l'intérieur des chalets;
- La grande patinoire à bande est réservée au hockey libre ou organisé;
- La petite patinoire à bande est réservée aux tout-petits et seulement les rondelles de caoutchouc y sont tolérées;
- Les bâtons et rondelles sont autorisés uniquement sur les patinoires à bande;
- Les animaux sont interdits sur les glaces;
- Les supports à patin doivent être rapportés à l'endroit d'origine;
- Les surfaces glacées sont réservées au patinage. Les marcheurs doivent emprunter les sentiers de raquette;
- Toute activité dangereuse ou susceptible de nuire aux patineurs ainsi que la consommation d'alcool ou de drogues sur le site et à l'intérieur des chalets sont strictement interdites;
- La Ville de Saint-Sauveur ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés sur le site et dans les chalets.

Le personnel de la Ville de Saint-Sauveur a l'autorité de faire respecter les règlements et d'expulser toute personne y contrevenant



CARTE DES SENTIERS DE PATIN ET RAQUETTE 2016

Légende

- Sentiers de patin**
- Rouge 800 m
 - Vert 380 m
 - Bleu 298 m
 - Orange 208 m
- Sentier de raquette**
- Mauve 1.17 km

- Bâtiments
- Patinoires
- Aire de glissade
- Parc de planche à roulettes

Parc John-H.-Molson

Note : La numérotation sert à identifier les tronçons des sentiers et non à quantifier leur longueur.

Produit par le Service d'Urbanisme
Auteurs : Eric Girard, Catherine Constantin
Le 22 novembre 2016

